

SÉANCE du 28 janvier 2015

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, le mercredi 28 janvier 2015

à 19heures, sous la présidence de Monsieur **Gérard TARDY**, maire.

Convocations transmises le 22 janvier pour la réunion du 28 janvier 2015.

Étaient présents, Mmes et Mrs : Delphine COURTOT. Nathalie DZYGA GOUVERNET. Maria DE LUCA. Nadine DUPREY. Samuel JEANNIARD. Jean Paul MAGNIEN. Mathilde MAGNIEN. Marie Christine MORIN. Incarnation NOBLOT. Maria PEIRAZEAU. Gérard REMONDET. Jean Luc ROSIER.

Absents excusés : Alexandre JOUVANCEAU (*pouvoir à Jean Luc ROSIER*). Isabelle LE MEN.

Le procès verbal de la dernière séance est adopté à l'unanimité des membres présents.

Mme Nathalie DZYGA GOUVERNET a été nommée secrétaire de séance.

Ordre du Jour.

1. ARRÊTÉ PROVISOIRE DES COMPTES 2014

Sous réserve d'une concordance avec le compte de gestion de la trésorerie, les reports de 2014 sur 2015 seraient de :

- en investissement =	64 939.27 € (excédent)
- en fonctionnement=	535 700.94 € (excédent)

Avec ces chiffres, une ébauche de budget peut être préparée par la commission finances.

2. VOTE DES SUBVENTIONS 2015 AU BUDGET PRIMITIF

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité des membres présents et représentés les subventions suivantes au Budget Primitif de 2015 :

- Amicale des pompiers de Morey/Chambolle :	1 000 €
- Fanfare de Gevrey/Chambolle/Morey :	600 €
- Amicale du Sud Dijonnais (comité d'entreprise du personnel) :	800 €
- Centre Communal d'Action Sociale :	8 000 €

3. PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA RUE DES JARDINS

Le Café Restaurant dénommé « le Relais des Grands Crus » situé Rue des Jardins, a cessé définitivement son activité au 31 décembre 2014. Le trafic des véhicules fréquentant l'établissement prend fin.

Compte tenu de ce constat, il est proposé de redonner à la rue des Jardins, une allure plus urbaine et de la requalifier par la matérialisation de trottoirs, d'espaces verts et autres mobiliers urbains, ainsi que d'emplacements de stationnement en vue d'améliorer la circulation des véhicules, le passage des piétons et le confort des habitants. Le secteur concerné part du carrefour entre la Rue des Jardins et la RD974 jusqu'au carrefour entre la Rue des Jardins et le Chemin des Petites Rues. Si l'opportunité se présente, la commune se portera acquéreur de parcelles de terrain utiles pour mener à bien ce projet.

Le Conseil Municipal approuve le projet après vote à l'unanimité des membres présents et représentés et autorise le maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

4. FIBRE OPTIQUE

D'après les informations verbales que M. le Maire a recueillies auprès du Conseil Général, les travaux d'installation de la fibre optique à Morey Saint Denis qui fait partie des communes volontaires et prêtes à participer au financement seraient prévus pour 2015. le Conseil Municipal reste dans l'attente d'une réponse officielle et du chiffrage des coûts pour prendre sa décision.

5. RÉSEAU TÉLÉPHONIQUE

Les différentes perturbations du réseau téléphonique sur l'ensemble du village ont été recensées par écrit et transmises à la direction régionale d'Orange par l'intermédiaire de notre correspondante collectivités locales.

D'après celle-ci, un audit a été demandé sur les lignes téléphoniques à Morey Saint Denis et nous restons dans l'attente du résultat de ce diagnostic avec l'espoir que des travaux d'amélioration seront entrepris

SÉANCE du 28 janvier 2015

6. CONVENTION FRANCE PYJONE SERVICE

La convention d'occupation du domaine public signée entre la commune et France Pylônes Services (FPS Towers) doit être mise à jour avec des clauses sécuritaires nouvelles définies dans l'article L33-1 du Code des Postes et Télécommunications électroniques qui régit aujourd'hui la convention en vigueur. Les autres clauses relatives à la surface mise à disposition, au montant de la redevance et son indexation, à la durée de la convention restent inchangées. Après vote à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer la nouvelle convention avec FPS Towers.

7. RECTIFICATIF DE LA DÉLIBÉRATION N°2 DU 17/12/14 INTITULÉE RÉSERVE FONCIÈRE

La délibération du Conseil Municipal N°2 du 17/12/2014, intitulée Réserve Foncière, a été rédigée avec une erreur d'appellation de parcelle. Le Conseil Municipal prend acte de la rectification et la nouvelle délibération se présente comme suit :

« Dans l'optique d'agrandir sa réserve foncière, la municipalité a l'opportunité d'acquérir 4 parcelles de terrain que Madame PANSIOT Colette souhaite vendre à la commune. D'après les ventes qui se sont réalisées récemment, une estimation de la valeur des parcelles est déterminée comme suit :

- parcelle AK 64, lieudit « Le Chaignot » superficie 16a 13 ca (zone Ap du PLU) à 0,35 €/m² soit 564,55€ arrondi à **565 €**
- parcelle AL 25, lieudit « Champs aux Chevaux » superficie 13 ares (zone Ap du PLU) à 0,35 €/m² soit **455 €**
- parcelle AM 328, lieudit « Platière » superficie 5a 20ca
- parcelle AM 330, lieudit « Platière » superficie 8a 20ca

Ces deux dernières parcelles sont situées par moitié en zone Ap du Plan Local d'Urbanisme et l'autre moitié en zone Au2a, ce qui implique une valeur différente par zones. La superficie totale des 2 parcelles est de 1340 m², avec 670 m² au prix de 4€/m² soit **2 680€** et 670m² au prix de 14,50€/m² soit **9715 €**. Le prix global de la transaction est estimé à 13 415 € contre 18 000 € envisagés par le vendeur.

Compte tenu de ces éléments et après débats, la proposition suivante est mise au vote :

Achat de l'ensemble des parcelles au prix de 16 000 €.

Après un vote à main levée, qui recueille 11 voix pour, 2 voix contre et une abstention, le Conseil Municipal accepte le principe de la proposition d'achat à 16 000 € et autorise le maire à mettre en œuvre cette décision et à signer l'acte notarié. »

8. COMMISSION AVAP

Dans le cadre de la création des AVAP (aires de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine), il est nécessaire de constituer des commissions dans chacune des communes avec la composition suivante :

Le Maire, 4 élus du Conseil Municipal, 2 personnes qualifiées au titre des intérêts patrimoniaux et 2 personnes qualifiées au titre des intérêts économiques locaux.

Les candidats pour la commune de Morey Saint Denis sont les suivants:

Gérard TARDY, Maire, Jean Luc ROSIER 1^{er} adjoint, Jean Paul MAGNIEN 3^{ème} adjoint, Incarnation NOBLOT conseillère, Maria PEIRAZEAU conseillère.

Après concertation avec les autres communes, les quatre personnes qualifiées seront désignées et le Conseil Municipal procédera au vote final des membres de la commission dans sa prochaine séance.

9. PARCOURS CDRP

Le comité départemental de la randonnée pédestre de Côte d'Or (CDRP21) projette de créer un parcours fléché dénommé « Balade autour du Clos de Vougeot ». Dans cette optique, il est nécessaire de passer sur des propriétés privées ou communales et les autorisations sont demandées. Après vote à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Municipal autorise le passage sur les sentiers et chemins communaux ainsi que sur le domaine privé de la commune.

Par ailleurs, il existe deux endroits, le long de ce projet de parcours où le passage du sentier ne correspond pas avec le tracé du cadastre. Les anomalies sont en cours de régularisation.

SÉANCE du 28 janvier 2015

10. SOMMES À ENCAISSER

Le Conseil Municipal accepte, après vote à l'unanimité des membres présents et représentés, l'encaissement des sommes suivantes :

54,96 € 12,00 € 116,55 € et 100,00 €

11. COMMISSION CIMETIERE

La commission cimetière a entrepris un relevé des tombes à l'état d'abandon au cimetière communal, et pour poursuivre la démarche de reprise éventuelle de ces concessions, il est nécessaire de mettre en œuvre la procédure règlementaire. Des réunions seront programmées. De même pour l'établissement d'un règlement intérieur du cimetière.

12. CAMPAGNE DE STÉRILISATION DES CHATS ERRANTS

Compte tenu d'un nombre important de chats errants signalé dans le bas du village, une campagne de stérilisation sera entreprise prochainement avec capture des chats errants (non tatoués) et stérilisation systématique avant la relâche.

QUESTIONS DIVERSES

- ⇒ faits divers de gendarmerie, permis de construire et déclarations préalables.
- ⇒ Réunion des sites classés à Chambolle Musigny le mardi 3 février de 14 à 17h.
- ⇒ Collecte des inscriptions au centre de loisirs de Morey pendant les vacances d'été.
- ⇒ prochaine réunion du Conseil Municipal le 25 février 2015, 19 h.